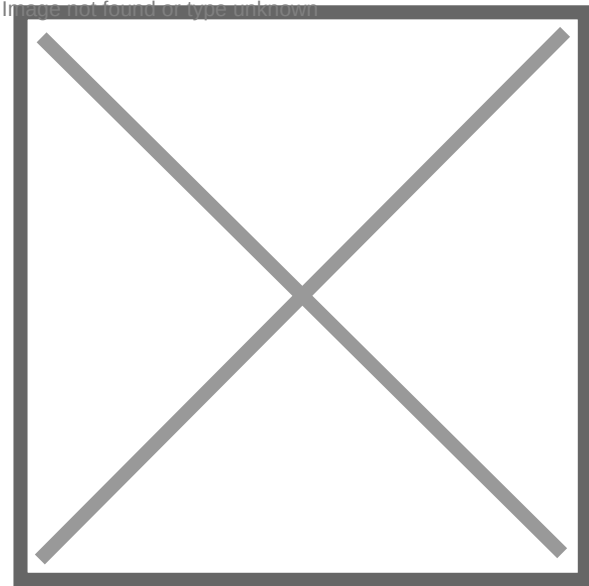




## Rupture de fait d'un contrat non écrit

Par **Sidharta**, le **04/09/2012** à **00:42**

.rnRupture de fait d'un contrat non écrit  
rnJ'ai eu des relations de travail avec la La société X depuis 2008, via des sociétés de sous traitance.  
rnVers mai 2011, la société X m'a proposé un DCC de courte durée.  
rnPar la suite, la société X m'a sollicité pour réaliser des missions de formation qui s'annonçaient être nombreuses.  
rnIl y a eu une première mission de formation  
rnCe type de missions est souvent décidé dans l'urgence, j'ai réalisé la mission en me contentant de la promesse de recevoir mon contrat et le paiement du son salaire plus tard.  
rnPlus tard le service comptable de la société X m'indique qu'il n'était même pas au courant de l'existence de cette mission.  
rnLa société X, a promis de régulariser la situation et m'a sollicité pour une mission longue en Belgique, avec la promesse de préparer un contrat de travail ainsi que de verser une avance sur frais.  
rnJe me suis donc rendu en Belgique à mes frais.  
rnSur place, j'ai du faire face à de nombreuses difficultés  
rnPas de supports de cours  
rnLe contenu du cours n'était pas celui auquel les stagiaires s'attendaient.  
rnUn des ordinateurs de bureau mis à la disposition des stagiaires n'avait pas de chargeur de batterie.  
rnLa société X continue à me promettre de me faire parvenir un contrat et effectuer un virement d'avance sur frais.  
rnAu bout de plusieurs jours, le virement d'avances sur frais a été effectué, mais le contrat de travail n'a jamais été signé.  
rnDu fait des difficultés d'intendance, les stagiaires se plaignent auprès de leurs sociétés.  
rnLa mission s'est arrêtée, et la La société X a mis un terme à ma mission en prétendant que j'étais responsable de cet échec.  
rnAprès avoir observé que la La société X n'effectuait aucune démarche pour régulariser sa situation, j'ai demandé à ce que la situation soit régularisée.  
rnMes courriers sont restés sans réponse.  
rnEn outre, j'ai découvert que la La société X n'avait pas respecté l'obligation légale de déposer ses comptes au Tribunal de Commerce.  
rnDe même, cette société n'avait jamais déclaré mon embauche à l'URSSAF.  
rnBien entendu, à part l'avance sur frais que j'ai reçue par virement, je n'ai pas été payé.  
rnQuels sont mes droits ?  
rnQuelle demandes suis-je en droit de présenter au conseil de prud'hommes ?

Par **pat76**, le **05/09/2012** à **15:32**

BonjourrrrrnVous avez informé l'inspection du travail de la situation?